

LA PAROLE



JOURNAL D'INFORMATIONS
DU SÉNAT COUTUMIER

TRIMESTRIEL GRATUIT - MAI 2012 - N°15

LE MOT DU PRÉSIDENT

Bien des fois abordé, le problème de la jeunesse Kanak est toujours d'actualité.

Par la force des choses et de l'adversité rencontrée, il ne peut être résolu dans le court terme. Un bon nombre de tenants et d'aboutissants complexes rendent la tâche du Sénat Coutumier difficile pour aboutir.

Cependant, nous restons fermement convaincus que les solutions adéquates seront trouvées, dans le moyen ou long terme, afin que notre jeunesse puisse s'épanouir pleinement.

Pour le peuple Kanak, la jeunesse c'est l'avenir, la perpétuation de ce que nos ancêtres nous ont légué de génération en génération afin que notre culture et notre coutume perdure.

Depuis des décennies, notre jeunesse n'a pas été en mesure de s'épanouir pleinement à l'intérieur d'un monde qui a été chamboulé par un mélange acide de deux cultures, une ancestrale et respectueuse, l'autre imposée depuis le début de la colonisation.

Nos jeunes ont bien du mal à trouver leur place dans ce monde, bousculés ça et là entre la coutume et



Samuel GOROMIDO
Président du Sénat Coutumier
de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie

Suite page 2

TRAVAUX DES COMMISSIONS BUDGET, INSTITUTION ET CONCILIATION

BOULOUPARIS - HIENGHENE - POINDIMIÉ

CALENDRIER
DES REUNIONS
ET SOMMAIRE
DES DÉBATS

Pages
16 à 29



VISITE

de la Gouverneure
Générale d'Australie,
Son Excellence

QUENTIN
ALICE LOUISE
BRYCE AC

Pages 4 à 7



CONGRES
DE LA JEUNESSE
KANAK 2012

Pages 8 à 11

PORTRAIT

JEAN KAYS
Sénateur Coutumier

Page 30 à 32

DÉCOUVERTE ET PAROLE



FRANÇOIS,
THAVOAVIANON
LUNEAU
Président du
Conseil
Coutumier de
l'Aire Xârâcùù

Pages 12 à 15



Conservez les n° de la Parole, un jour, ils vous seront utiles ...



Suite de la page 1

le monde moderne, ils ont bien du mal à s'adapter dans ce monde en pleine évolution tout en essayant de garder les valeurs transmises par les anciens.

Ce monde chaotique dans lequel ils vivent ne leur offre rien d'autre que problèmes et remises en question, balancés entre le scintillement du monde européen et le respect ancestral de la coutume.

Ils sont comme des fétus de paille ballotés dans une tempête, parfois sans repères, souvent sans espoir.

Mais ce qui fait notre force et notre union, que cela soit sur la grande terre ou les îles, c'est notre coutume

Alors que ce fameux destin commun dont on parle tant devient, pour certains, un fait établi, nous voyons nos jeunes se voir refuser l'accès d'établissements publics, les raisons invoquées sont inlassablement les mêmes, « il n'y a plus de place ! ».

Mais, si certains pensent qu'il n'y a pas de place pour nos jeunes dans certaines structures, cela ne fait que renforcer davantage notre détermination à ce qu'ils aient la place qui leur revient de droit dans leur pays.

Ils seront les dirigeants de demain et notre rôle est de les encadrer pour qu'ils conservent ce que leurs ancêtres leur ont transmis, tout en s'adaptant au monde moderne dans lequel ils doivent évoluer chaque jour par la force des choses.

Le deuxième congrès de la Jeunesse du Pays Kanak est l'opportunité qui leur est offerte de parler librement et sereinement entre Kanaks, des problèmes qu'ils doivent affronter au quotidien.

Notre rôle est de leur donner la connaissance et les outils afin de continuer à garder la tête haute et à demeurer fiers de leurs origines, à former des groupes d'études et à transmettre l'information à d'autres jeunes pour que chaque jour qui passe leur apporte plus de force, de sérénité et de courage afin de réussir dans leurs études et leur vie professionnelle.

Nous veillons sur nos jeunes, comme nos ancêtres l'ont fait avant nous, certes, dans un monde totalement différent, mais ce qui fait notre force et notre union, que cela soit sur la grande terre ou les îles, c'est notre coutume. ■

AGENDA DU COMMISSIONS

RENCONTRES ET VISITES DE COURTOISIE

11 Janvier 2012

Visite de courtoisie de M. Jean-André SURMINEUX, conseiller économique et social de la région de Césaire du Rhône des Alpes, en déplacement sur le territoire, accompagné de M. BOLE, chargé de mission auprès du Président du CES.

12 Mars 2012

Rencontre avec Mr Jean-Philippe BOISSERAND du Consulat Général D'Australie accompagné de Mr Emmanuel TJIBAOU.

22 Mars 2012

Visite de courtoisie de KNS et présentation des avancées du projet

29 Mars 2012

Rencontre avec Mme Anne FRISON-ROCHE, Professeur agrégée à Sciences Po à Paris, sur le transfert du droit civil et commercial.

26 Avril 2012

Visite de courtoisie de la direction de l'Académie des langues Kanak (ALK).

6 juin 2012

Rencontre avec le Directeur du Musée Quai Branly (Paris) afin de discuter de la restitution d'artefacts d'origine Kanak conservés au musée.

12 juin 2012

Comité d'éthique sur les dons d'organe en Nouvelle-Calédonie

PRESIDENT PERMANENTES

TRAVAUX CONDUITS PAR LE PRÉSIDENT

9 janvier 2012 :

Blan moral de l'institution 2011

10 janvier 2012 :

Adoption des perspectives pour l'année 2012

12 janvier 2012 :

Présentation de la note sur la situation administrative au Sénat Coutumier. Adoption de la feuille de route pour le premier trimestre.

17 janvier 2012 :

Réunion de la commission Education/Formation avec à l'ordre du jour, la jeunesse, l'éducation et la formation.

18 janvier 2012 :

Rencontre avec le Pasteur PASSA pour la présentation du COCUS.

2 février 2012 :

Présentation de l'étude de Paul FIZIN sur les relations coutumières avec les pays de la Mélanésie.

29 février 2012 :

Assemblée générale des 8 pays.

7 mars 2012 :

Rencontre avec l'association des sapeurs pompiers Kanaks.

8 mars 2012 :

Audition de K.N.S

19 mars 2012 :

Présentation de la conférence de presse qui se tiendra le 27 mars 2012 au siège du Sénat Coutumier.

20 mars 2012 :

Rencontre avec l'ADCK et la DEFIJ nord. Réunion de la Commission Education/Formation/Jeunesse.

Lecture du 6ème rapport de la cellule technique, présentation du pôle communication, actualisation du budget, programme de la journée intergénérationnelle du jeudi 5 avril 2012.

22 mars 2012 :

Réunion avec KNS, service des relations avec les communautés,.

27 mars 2012 :

En partenariat avec le Sénat Coutumier, conférence avec le CNDPA sur les problématiques de l'échec scolaire en mathématiques des élèves Kanak. Comment améliorer les résultats scolaires en français des élèves du 1er degré tout en prenant en compte l'enseignement obligatoire des langues et cultures Kanak à l'école.

3 avril 2012 :

Examen de l'auto saisine du CES concernant le tourisme nautique.

4 avril 2012 :

Examen du projet de texte relatif aux structures coutumières, l'organisation et le fonctionnement.

5 avril 2012 :

Rencontre avec le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, à l'ordre du jour, le bilan de l'Accord de Nouméa.

12 avril 2012

Réunion avec la DIMENC sur l'électrification des Terres Coutumières.

26 avril 2012

Réunion de la Commission Affaires Culturelles. Rencontre avec M. Grégory FAMBART ; présentation de son projet d'art. Rencontre avec Mr Raoul, présentation du slogan « lutte contre le tabagisme » dans les lieux publics.

27 avril 2012

Assemblée générale des 8 pays Kanak

2 mai 2012 :

Réflexion sur le Congrès de la Jeunesse.

3 mai 2012 :

Adoption du budget supplémentaire 2012.

4 mai 2012 :

Réunion de la Commission Développement Economique et Social

8 mai 2012 :

Présentation de l'avis du Sénat Coutumier sur la saisine du congrès concernant les indemnités des personnes de statut civil coutumier.

21 au 25 mai 2012 :

Congrès de la Jeunesse Kanak à Lifou.



VISITE DE LA GOUVERNEUR son Excellence Quenti

Le gouverneur général d'Australie est le représentant du chef de l'État australien, la reine Elisabeth II. Si le gouverneur général est officiellement le représentant de la monarchie, son pouvoir n'est pas un simple pouvoir de représentation. En raison de ses larges compétences, il possède un véritable rôle institutionnel mais aussi un rôle honorifique.

Au retour de son périple dans huit nations du Pacifique, son Excellence Quentin Alice Louise Bryce AC, Gouverneur Général d'Australie, s'est arrêtée pour une visite officielle en Nouvelle-Calédonie, une première dans l'histoire du Territoire.

4



LA CÉRÉMONIE COUTUMIÈRE

Parmi les nombreux engagements prévus lors de son séjour, son Excellence a pris le temps de se rendre dimanche 1er avril au Centre Culturel Tjibaou pour assister à une cérémonie coutumière organisée par l'aire coutumière Djubea

Kapume, le Sénat Coutumier et le Centre Culturel Tjibaou.

A l'arrivée du cortège officiel en tout début d'après midi, son Excellence, le Haut-commissaire de la République, Mr Albert Dupuy, et la délégation australienne avec à sa tête la Consule Générale, Heidi Bootle, ont été accueillis par Mme Marie-Claude Tjibaou, la Présidente

NEURE GÉNÉRALE D'AUSTRALIE n Alice Louise Bryce AC



5

du Centre Culturel Tjibaou, Mr Harold Martin, Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Mr Rock Wamytan, Président du Congrès, entre autres dignitaires présents.

DEUX DANSEURS POUR CHASSER LES MAUVAIS ESPRITS DES LIEUX

A son entrée dans l'enceinte du Mwakaa, devant la grande case, le cortège officiel a été accueilli par deux danseurs qui se sont engagés dans une danse bruyante et effrénée afin de chasser les mauvais esprits des lieux avant la cérémonie coutumière.

Mr Leonard Kake, chargé du protocole coutumier au Centre Culturel Tjibaou a placé les objets de la coutume devant la délégation australienne.

Le Haut Commissaire, Mr Albert Dupuy s'est alors avancé devant les coutumiers pour accepter la coutume. Il a pris la



VISITE DE LA GOUVERNEUR son Excellence Quenti



parole devant l'ensemble des représentants coutumiers et du gouvernement pour présenter la Gouverneur Générale en expliquant son rôle et les liens forts qui unissent la Nouvelle-Calédonie et l'Australie. Mr Albert Dupuy a insisté sur l'importance de cette visite et de cet événement coutumier. Comme il se doit en matière de protocole et de représentation, son Excellence n'a pas pris la parole.

EXPLICATION DU GESTE SACRÉ DE LA COUTUME ET RÔLE DU SÉNAT COUTUMIER ET DES COUTUMIERS AU SEIN DE LA KANAKY-NOUVELLE-CALÉDONIE

Mr Vincent Kamoiaji, Président de l'aire coutumière

Djubea Kapume a alors pris la parole pour souhaiter la bienvenue à son Excellence et à la délégation australienne au nom de tous les coutumiers présents. Il a expliqué le geste sacré de la coutume et le rôle du Sénat Coutumier et des coutumiers dans l'avenir du pays.

Son Président, Mr Samuel Goromido a ensuite pris la parole pour remercier son Excellence du temps qu'elle a bien voulu prendre dans son emploi du temps très chargé pour venir faire la coutume, lui exprimant les bons souhaits du Sénat Coutumier et expliquant aussi la fonction du Sénat Coutumier au sein de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie.

RÉCUEILLEMENT DANS LA GRANDE CASE

La délégation australienne s'est ensuite approchée vers les coutumiers et les membres du Gouvernement pour une poignée de main, puis l'ensemble des deux délégations s'est rendue dans la grande case en signe de recueillement.

Dans une atmosphère moins officielle, les deux délégations ont ensuite assisté à une danse exécutée par le groupe Black Pearls.

Les délégations se sont ensuite rendues à pied vers le Centre Culturel Tjibaou pour une visite des lieux, ce qui a clôturé la visite de son Excellence avant son retour vers Nouméa. ■



NEURE GÉNÉRALE D'AUSTRALIE n Alice Louise Bryce AC



7



ACTUALITÉS

DEUXIEME CONGRES DE

LAIRE DREHU LIFOU DISTRICT DE WETR LUECILLA

Du 21 au 25
mai 2012



8

Environ 400 jeunes participants pour cet évènement exceptionnel. Environ 30 jeunes de chaque aire coutumière, localement environ 150 jeunes de l'aire Drehu, approximativement 50 personnes pour assurer l'encadrement, 8 animateurs, 8 co-animateurs, 8 rapporteurs, environ 20 personnes pour le support et la logistique.

Objectif principal du 2^{ème} Congrès de la Jeunesse Kanak

L'objectif de ce congrès est de réunir la jeunesse kanak des 8 aires du pays et la faire contribuer pleinement et efficacement à la mise en œuvre de la politique de la Jeunesse Kanak du Sénat Coutumier. Il a aussi pour but de présenter le bilan du suivi du Congrès de la Jeunesse de Bangou de 2010 par le Sénat Coutumier et par les jeunes. De plus, les jeunes se sont réunis en ateliers pour discuter de la mise en place de leurs conseils au sein de chaque aire et proposer des actions de suivi à mener en 2012 et 2013.

Le Congrès a permis aussi de discuter de thèmes en lien avec les recommandations du 1er Congrès de la Jeunesse Kanak et d'émettre des résolutions à mettre en œuvre par les jeunes dans leurs aires coutumières.

Enfin, à la suite de ce Congrès, les membres responsables ont rédigé et approuvé une déclaration pour la Jeunesse Kanak de Nouvelle-Calédonie.



LA JEUNESSE KANAK - 2012



Etant donné la complexité, l'envergure et l'importance de ce congrès, 5 phases ont été mises en place afin d'optimiser le succès de cet événement exceptionnel.

1ÈRE PHASE : L'ORGANISATION

1- LA CELLULE TECHNIQUE :

La cellule technique a été mise en place en février 2012.

Sa structure a permis de nommer les personnes qui composent cette cellule (sénateurs, les référents, les personnes-ressources et les jeunes), d'identifier les missions de cette cellule, d'identifier 5 pôles de travail, à savoir :

- Le pôle communication
- Le pôle animation
- Le pôle logistique
- Le pôle budget
- Le pôle coordination avec les aires-

Cette structure a permis aussi de définir les responsabilités des membres de la cellule pour le travail au sein de chaque Pôle, de définir un calendrier de réunions, de coordonner le travail avec la Commission Education-Formation-Jeunesse.

2 - LE PROGRAMME :

Le programme a mis l'accent sur la mise en place des Conseils de la Jeunesse Kanak dans les 8 aires du pays au titre des recommandations du Congrès de Bangou de 2010.

Le programme a comporté également des ateliers thématiques sur des sujets intéressants la jeunesse et

des interventions de jeunes sur les activités menées dans leurs aires depuis le congrès de Bangou qui s'est tenu en 2010.

3 - LE THÈME DU CONGRÈS :

Définir un thème c'est important pour savoir d'où l'on vient, où l'on va et quel chemin prendre avec quels moyens et quels outils pour y arriver. Le thème du congrès intitulé : «porteur de la Parole : je m'engage pour mon Pays» «*Pine la hna ewekë inia isi göline la nöjeng*» a interpellé les jeunes et suscité chez eux la maîtrise et le renforcement de leur identité pour les rassurer sur le difficile chemin de leur avenir.

4 - LA LOGISTIQUE :

DU POINT DE VUE HUMAIN :

Il a été demandé à chaque aire de :

- a) sélectionner les jeunes (30 jeunes par aire et 150 jeunes pour l'aire Drehu),
- b) de sélectionner les accompagnateurs,
- c) de sélectionner des personnes-ressources,
- d) de s'occuper du transport des jeunes de l'aire jusqu'à Nouméa et retour à l'aire (à voir avec les communes et autres partenaires).

DU POINT DE VUE MATÉRIEL :

Pour le travail des ateliers :

- bureautique (constitution de dossiers, matériel pédagogique, matériel électronique, matériel de projection...)
- espace de travail : (chaises, tables, tableaux, nattes, tentes, abris, banderoles...)
- espace pour séance plénière à aménager en conséquence.

Les repas et l'hébergement :

- Les menus quotidiens
- L'espace pour les repas
- Les horaires des repas
- Les lieux d'hébergement
- Les transports des lieux d'hébergement jusqu'au lieu du congrès (prise en charge, horaires...)

La Communication :

Un calendrier pour la communication a été mis en place depuis le mois de mars 2012.

Toutes les aires ont été encouragées à faire de la communication pour promouvoir ce 2^{ème} Congrès de la Jeunesse kanak, et lui donner son importance.

Des membres de la cellule technique se sont déplacés dans certaines aires afin de préparer les jeunes pour le Congrès.



ACTUALITÉS

Du 21 au 25
mai 2012

DEUXIEME CONGRES DE

AIRE DREHU LIFOU DISTRICT DE WETR LUECILLA

2^{ÈME} PHASE : L'ANIMATION



10

La Commission Education-Formation-Jeunesse du Sénat Coutumier pour l'animation des ateliers a nommé : 8 animateurs, huit co-animateurs originaires de chaque aire et 8 rapporteurs. Les sénateurs ont assisté au travail des jeunes dans les ateliers de leurs aires respectives. Cette activité a couvert trois jours complets de travail.

Les participants à ces travaux étaient répartis en 8 ateliers, un par aire coutumière.

Chaque atelier a été animé par 2 animateurs (1 animateur sélectionné par la cellule technique et 1 co-animateur originaire de l'aire).

Il y eu aussi 1 rapporteur par atelier. Les jeunes ont contribué à présenter leurs travaux en séance plénière.

1 - LA MISE EN PLACE DES CONSEILS DE LA JEUNESSE :

Les jeunes, au sein de leurs ateliers ont discuté sur les questions suivantes :

Pourquoi cette mise en place est-elle nécessaire dans la construction du pays ? buts recherchés ?

Comment la mettre en place en tenant compte des spécificités de chaque aire ? Méthodes, moyens, outils nécessaires.

Avec quels partenaires ? Recherche de partenariats.

Pour réaliser quelles actions entre 2012 et 2013 en vue de l'amélioration de la situation des jeunes dans les aires du pays ? Propositions/Calendrier d'Actions.

2 - IDENTIFICATION DE DOMAINES PRIORITAIRES :

Les jeunes ont été appelés à remplir des questionnaires avant de venir au congrès.

Ces questionnaires ont permis l'identification des constats parfois problématiques, et apporté des solutions pragmatiques.

3 - TRANSVERSALITÉ :

La préparation et l'organisation du 2^{ème} Congrès de la Jeunesse Kanak s'est fait de manière transversale avec les 8 aires du pays et les différentes commissions du Sénat Coutumier.

Les aires ont travaillé avec les institutions et les collectivités qui les concernent en amont du congrès.

La coordination avec les Conseils coutumiers a été assurée par la Commission Jeunesse du Sénat Coutumier.

3^{ÈME} PHASE : L'ÉVALUATION

Des questionnaires d'évaluation ont été distribués dans chaque atelier de manière à ce que les jeunes puissent donner leurs impressions sur le congrès et faire des propositions d'amélioration pour les prochains congrès de la jeunesse.

Ces questionnaires ont été étudiés et le résultat sera porté au rapport du 2^{ème} Congrès de la Jeunesse Kanak.

LA JEUNESSE KANAK - 2012

4^{ÈME} PHASE : LE BILAN

Une réunion de bilan a eu lieu au Sénat Coutumier 15 jours après le congrès de Lifou. Le bilan du 2^{ème} Congrès de Lifou sera remis

au Sénat Coutumier en Juillet 2012. Le rapport du Congrès de Lifou sera élaboré et soumis au Sénat Coutumier fin Août 2012.



5^{ÈME} PHASE : LE SUIVI

Une proposition du Comité de suivi a été adoptée après le congrès de Lifou de manière à suivre la mise en place des conseils de la Jeunesse dans chaque aire et les actions qui y seront menés.

Des référents ont été nommés dans chaque aire pour la coordination du travail avec la Commission Education-Formation-Jeunesse du Sénat Coutumier pour le suivi du congrès de Lifou.

Les partenaires qui ont apporté leur soutien au Congrès, au niveau des aires pourront nommer des représentants au sein de l'ensemble du comité de suivi. Des outils appropriés seront élaborés pour aider les jeunes dans le suivi de leurs actions. Des formations de base seront organisées pour aider les jeunes à la demande des conseils de la Jeunesse. Des réunions de suivi seront organisées dans chaque aire à partir de la fin 2012 et en 2013.

Des rapports de suivi devront être produits périodiquement par les conseils de la Jeunesse des aires au Sénat Coutumier pour un suivi efficace.

ENGAGEMENTS :

Une Déclaration pour la Jeunesse Kanak a été approuvée au 2^{ème} Congrès Jeunesse Kanak.

La Déclaration comporte l'engagement des jeunes, l'engagement des Conseils Coutumiers et l'engagement du Sénat Coutumier.

Les jeunes travailleront en coordination avec les conseils Coutumiers et leurs aires respectives sur le suivi de leurs plans d'actions 2012/2013.

La parité (Filles/Garçons) devra être prise en compte pour la désignation des jeunes. ■



François, Thavoavianon Luneau

Président du Conseil Coutumier
de l'Aire Xârâcùù

Portrait d'un homme amoureux de la vérité,
et qui, de plus, est une véritable encyclopédie !

12

Le nom de François THAVOAVIANON est mon nom Kanak, pourtant un prêtre, a décidé quand j'étais jeune de me donner un nom français, je suis donc connu sous le nom de François LUNEAU

MR LE PRÉSIDENT, DEPUIS QUAND ÊTES VOUS À LA TÊTE DU CONSEIL COUTUMIER DE L'AIRE XÂRÂCÙÙ ?

Ma mandature a commencé en 2012. Dorénavant, une mandature couvre une période de cinq ans, ce qui permet de planifier à plus long terme les travaux du conseil coutumier, surtout les grands projets. C'est l'ensemble des clans qui se réunit pour élire le Président et cette année, j'ai eu l'honneur d'être élu.

MR LE PRÉSIDENT, PARLEZ-NOUS DE VOTRE VIE, VOS ORIGINES, VOTRE FAMILLE

Je suis né dans la tribu de Hourou Pime à Kouaoua, il y a 65 ans. Je suis allé à l'école à Canala, mais je n'ai pas fait beaucoup d'études car à l'époque les choses étaient bien différentes pour les enfants Kanaks. Le nom de THAVOAVIANON François est mon nom Kanak. Pourtant un prêtre, a décidé quand j'étais jeune de me donner un nom français, je suis donc connu sous le nom de LUNEAU François. Tôt après la fin de mes courtes études, j'ai commencé à travailler sur mine très jeune. A l'époque, c'était la pelle et la pioche, un peu les travaux forcés, un travail très dur.

Puis je suis allé au centre professionnel de formation à Nouville pour devenir soudeur et j'ai reçu ma formation en un an. Par la suite je suis reparti vers Thio

pour exercer ce métier jusqu'à ce que je rejoigne la Marine Nationale pour effectuer mon service militaire. C'est là que j'ai eu la chance de passer mon permis poids lourds, ce qui m'a permis par la suite de devenir rouleur sur mine dans le nord, à partir de 1970. Je me suis marié, j'ai eu le bonheur d'avoir trois filles et quatre garçons. Je suis à présent l'heureux grand père de six petits-enfants.

ANCIEN MEMBRE DE L'ADRAF

Depuis l'origine, j'ai toujours été un farouche partisan et membre actif de l'Union Calédonienne dont je défends fièrement les valeurs et la politique. J'ai aussi été membre de l'ADRAF de 1989 à 1992.



ROLE

non

Certaines phrases ont marqué ma vie, telles que :

« Le clan et la terre constituent une durabilité organique, une même personne mythique.

Il y a aussi la phrase :
La seule personne qui compte, c'est le clan. »

François Thavoavianon, Luneau Président du Conseil Coutumier de l'Aire Xârâcùù



14

Je suis aussi le premier vice-président de la Fondation : un jour, un arbre, une vie, c'est pour moi un grande fierté de faire parti de cette association car notre travail est de constituer un patrimoine durable pour nos enfants et nos petits-enfants.

D'ailleurs, c'est à cette époque que j'ai appris que le droit français concernant la propriété foncière n'a jamais été appliqué en Kanaky Nouvelle-Calédonie, ce qui semble être en totale contradiction puisque le pays est régi par la loi française. Je suis aussi le premier vice-président de la Fondation : «*Un jour, un arbre, une vie*». C'est pour moi un grande fierté de faire partie de cette association car notre travail est de constituer un patrimoine durable pour nos enfants et nos petits-enfants.

QUEL A ÉTÉ LE SOUVENIR LE PLUS MARQUANT DANS VOTRE VIE ?

Le jour de la disparition d'Éloi Machoro, mon beau-frère, né dans la tribu de Nakéty. Le 12 janvier 1985, il a été tué par les forces de l'ordre. Mais aussi comme pour nous tous, Kanaks, la disparition de Jean-Marie Tjibaou qui était pour nous le symbole de l'espoir pour une Kanaky libre et unie.

HORMIS VOTRE RÔLE AU SEIN DU CONSEIL COUTUMIER, QUE FAITES-VOUS DANS LA VIE ?

J'ai une propriété de 27 hectares à Kouaoua et je suis un fervent adepte du greffage, j'ai plus de 20 différentes espèces de Litchis. J'ai aussi des orangers, des mandariniers, des citronniers, des bananiers et du café Royal. Je passe mon savoir à mes petits enfants qui sont pour moi si précieux à mon cœur, chez nous le savoir doit se passer de génération en géné-

ration, et je continue cette coutume comme il se doit.

VOUS ÊTES TRÈS ÉRUDIT POUR UN HOMME QUI N'A PAS REÇU BEAUCOUP D'INSTRUCTION. POURQUOI À VOTRE AVIS ?

J'aime comprendre le pourquoi et le comment des choses, et pour cela il faut apprendre, alors j'ai appris et je continue d'apprendre. Apprendre à connaître l'origine de l'histoire de mon pays et de mon peuple, les personnes qui ont influencé directement ou indirectement le destin de ce pays, l'origine de certains noms, le métissage à l'origine, tout ce qui concerne l'histoire de la Kanaky. Je connais l'histoire de France aussi bien, sinon mieux que certains européens d'ici. J'aime avant tout la sagesse de l'esprit et la réflexion, certaines phrases ont marqué ma vie, telles que : «*Le clan et la terre constituent une durabilité organique, une même personne mythique*», mais également «*La seule personne qui compte, c'est le clan*».

MR LE PRÉSIDENT, QUEL EST LE RÔLE DU CONSEIL COUTUMIER DE L'AIRE XÂRÂCÙÙ ?

Le conseil coutumier Xârâcùù regroupe les représentants des six districts : Borendy, Thio, Boulouparis, Nakéty/Canala, Kouaoua, La Foa/Sarraméa. Les membres du Conseil Coutumier sont désignés par la hiérarchie coutumière, le clan, la chefferie,

le conseil de district. Un procès verbal de palabre atteste cette désignation.

Sont membres d'office les chefs de grands-chefs, les présidents des conseils des chefs de clan, les présidents des conseils des districts, les sénateurs et les chefs de clan. Le rôle du conseil coutumier se concentre sur un point essentiel : l'identité Kanak, plus précisément l'état civil coutumier, la propriété coutumière, les palabres, les limites géographiques de l'aire et les signes identitaires.

QUELLE EST LA COMPOSITION DE VOTRE CONSEIL COUTUMIER ?

Pour une meilleure gestion des affaires coutumières de l'aire, la composition du conseil coutumier a été revue au fil des années pour atteindre sa composition actuelle. Pour le bureau du conseil coutumier : Un Président, quatre Vice-présidents, les chefs et les Présidents des anciens sont membres d'office, on compte au total 79 membres. Le personnel administratif : Un Secrétaire Général, un chargé de mission et une secrétaire à mi-temps.

QUELLE EST LA ZONE D'INFLUENCE COUTUMIÈRE DE VOTRE CONSEIL COUTUMIER ?

Le siège du conseil coutumier se situe dans la commune de Boulouparis où se trouvent quatre tribus, pour ce qui est de notre influence coutumière, cela couvre 86.500 hectares, plus 3.506 hectares d'îlots, soit



A man with a beard, wearing a blue patterned cap, a light blue short-sleeved shirt, and khaki cargo pants with reflective yellow-green stripes at the ankles, stands with his hands on his hips. He is positioned in front of a traditional thatched-roof hut. The background shows a paved area and some greenery.

« J'aime comprendre le pourquoi et le comment des choses, et pour cela il faut apprendre, alors j'ai appris et je continue d'apprendre, apprendre à connaître l'origine de l'histoire de mon pays et de mon peuple... »

un total de 90.006 hectares. En ce qui concerne la commune de Canala/Nakéty, nous comptons 12 tribus pour une superficie totale de 43.728 hectares y compris les ilots. La commune de Kouaoua, elle, compte 8 tribus pour une superficie de 38.500 hectares.

Pour la Foa, il y a 4 tribus sur une superficie de 46.588 hectares. La commune de Thio/Bonrendy compte 13 tribus établies sur 100.405 hectares. La commune de Farino compte une superficie de 4800 hectares et celle de Sarraméa, 10.640 hectares. ■

La superficie totale de l'Aire Xârâcùù compte 334.667 hectares, sur lesquels se trouvent 44 tribus composées de 6 districts.

« Nous avons beaucoup de projets et beaucoup de travail devant nous. Nous sommes là pour tenir le flambeau et nous assurer que tout sera fait pour le bien-être de tous les habitants de notre Aire Coutumière, toutes ethnies confondues... »



LES COMMISSIONS DU

TERRE ET SOUS-SOL



Président : Luc WEMA

Vice président : Paul VAKIE

Rapporteur : René BOAOUVA

Membres : Joseph NEKARE
Samuel GOROMIDO,
Daniel NIGOTE, David SINEWAMI

AFFAIRES CULTURELLES



Président : David SINEWAMI

Vice président : Armand GOROBORDJO

Rapporteur : Jeamania PAETEN WHAAP

Membres : Dick MEUREUREU GOIN,
Daniel NIGOTE, Jean KAYS,
Paul VAKIE, Pascal SIHAZE

DROIT JUSTICE



Président : Pierre ZEOULA

Vice président : Armand GOROBORDJO

Rapporteur : Jeamania PAETEN WHAAP

Membres : Dick MEUREUREU GOIN,
Daniel NIGOTE, Jean KAYS,
Paul VAKIE, Pascal SIHAZE

*Tous les membres
ont été
en tenant compte de
de chacune des 8*

SANTE ET MEDECINE TRADITIONNELLE



Président : Armand GOROBORDJO

Vice président : Ambroise DOUMAÏ

Rapporteur : Dick MEUREUREU GOIN

Membres : Joseph NEKARE, René BOAOUVA,
Octave TOGNA, Paul JEWINE



SÉNAT COUTUMIER

ÉDUCATION, FORMATION, JEUNESSE



Président : Joseph NEKARE

Vice président : Jeamania PAETEN WHAAP

Rapporteur : Paul VAKIE

Membres : Luc WEMA, Samuel GOROMIDO,
Ambroise DOUMAÏ, David SINEWAMI

BUDJET INSTITUTION



Président : Samuel GOROMIDO

Vice président : Jean KAYS

Rapporteur : Octave TOGNA

Membres : Pascal SIHAZE,
Jeamania PAETEN WHAAP,
Ambroise DOUMAI, Luc WEMA,
Paul JEWINE

*des commissions
désignés
la représentativité
aires coutumières.*

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Président : René BOAOUVA

Vice président : Octave TOGNA

Rapporteur : Jean KAYS

Membres : Dick MEUREUREU GOIN,
Armand GOROBORDJO,
Daniel NIGOTE, Paul JEWINE

STRUCTURES COUTUMIÈRES ET CONCILIATION



Président : Ambroise DOUMAÏ

Vice président : Armand GOROBORDJO

Rapporteur : Luc WEMA

Membres : Joseph NEKARE, Octave TOGNA,
Jeamania PAETEN WHAAP,
David SINEWAMI



TRAVAUX DE LA COMMIS AIRES COU

BOULOUPARIS - HIEN



18

LE RÔLE D'UNE DEUXIÈME CHAMBRE LÉGISLATIVE

Le sénat coutumier est actuellement composé de 16 sénateurs, il représente les

structures coutumières dans les institutions selon l'accord de Nouméa. Le sénat coutumier n'est pas lui-même une autorité coutumière. Représente-t-il ainsi les structures coutumières, le peuple kanak, la coutume ?

La structure même du sénat coutumier pourra évoluer vers une représentativité plus appropriée aux fonctions qu'occupera cette institution. Une augmentation du nombre de Sénateurs pourrait être

considérée pour englober par exemple, des autorités coutumières ou des représentants de toutes les chefferies, des membres des conseils coutumiers, des représentants des autres communautés ou de la



SION INSTITUTION BUDGET TUMIERES

GHENE - POINDIMIE

PROPOSITIONS DE CES TROIS REUNIONS



Les principaux points qui ont été soulevés lors de ces réunions ont surtout porté sur le devenir des institutions coutumières, le devenir du Sénat Coutumier, la mise en place d'un guichet unique, le régime financier

société. Il en ressort ainsi la question de la composition de cette nouvelle structure. Quel sera le mode de désignation ou le mode d'élection ? Faudra-t-il garder le système actuel de désignation selon les us et coutumes ou prendre en compte un système électoral direct ? Si l'option d'une élection directe est retenue, un collège électoral pourra aussi être défini, par exemple un collège électoral coutumier. Une autre possibilité pourrait être retenue, le collège pourrait se restreindre aux personnes de statut coutumier.

LA REPRÉSENTATIVITÉ D'UNE DEUXIÈME CHAMBRE LÉGISLATIVE

Cette représentativité sera caractérisée par rapport aux missions qui lui seront confiées et sur les pouvoirs dont le sénat coutumier pourra disposer.

Dans le cas où le Sénat Coutumier deviendrait l'organe exclusif à la tête de cette chambre législative, va-t-il se restreindre uniquement aux matières qui intéressent l'identité kanak ou au contraire y aura-t-il un élargissement dans d'autres domaines à l'échelle locale en général ?

Les thèmes qui concernent l'identité kanak sont les suivants :

- Etat civil coutumier,
- Foncier coutumier,
- Demande économique sur terre coutumière,
- Gestion des Autorités coutumières,
- Gestion des conflits coutumiers.

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DE L'IDENTITÉ KANAK

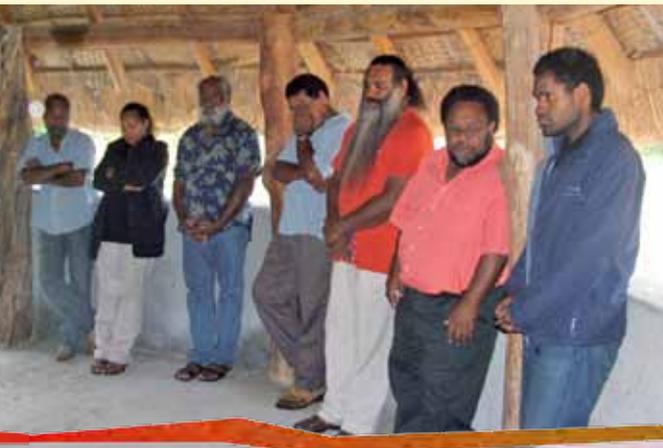
Dans l'état actuel des choses, l'administration assure d'une manière quasi unilatérale la gestion et le contrôle de tout ce qui à trait à l'identité kanak. Cette gestion est répartie parmi différentes institutions, telles que : NC, Etat, le sénat, les conseils coutumiers. Depuis la première mandature du Sénat Coutumier, il y a plus de dix ans, il a été demandé que soit mis en place une seule gouvernance des institutions Kanak et des affaires coutumières. Cela permettra de résoudre les problèmes



LES THÈMES QUI CONCERNENT L'IDENTITÉ KANAK SONT LES SUIVANTS

- Etat civil coutumier
- Foncier coutumier
- Demande économique sur terre coutumière
- Gestion des Autorités coutumières
- Gestion des conflits coutumiers

19



TRAVAUX DE LA COMMISSAIRE COU

BOULOUPARIS - HIENGHENE - POINDIMIE

PROPOSITIONS DE CES TROIS REUNIONS

Un guichet unique gérant tout ce qui relève de l'identité kanak

Une autosaisine du sénat coutumier a été proposée aux conseils coutumiers. Elle fera l'objet d'une adoption à la réunion du 20 avril à Hienghène. L'objectif étant de permettre la réforme de l'administration des institutions et des affaires de l'identité kanak pour les rapprocher de la population kanak des chefferies et des conseils d'aires.

Les services actuels qui gèrent les affaires de l'identité kanak :

DGRAC NC : le service de l'état civil coutumier (avec les communes), les actes coutumiers, les officiers publics coutumiers, le foncier (dont le FGTC)

DCCF NC : le patrimoine culturel dont les savoirs traditionnels, les bâtiments des aires et sénat (avec la DITTT), les droits des femmes kanak Adraf (Etat) : les revendications et attributions du foncier, gestion du stock dur du foncier

ADCK (Etat) : la culture, inventaire de patrimoine matériel et immatériel kanak

ALK : les langues kanaks.

Selon la structure administrative en vigueur, et selon les différents domaines de compétences, des directions ou services peuvent être amenés à traiter des dossiers qui relèvent purement de l'identité kanak :

Pour les personnes qui relèvent du statut civil coutumier : en référence à l'article 7 de la loi organique qui stipule que : «*Les personnes dont le statut personnel, au sens de l'article 75 de la Constitution, est le statut civil coutumier kanak décrit par la présente loi sont régies en matière de droit civil par leurs coutumes*».

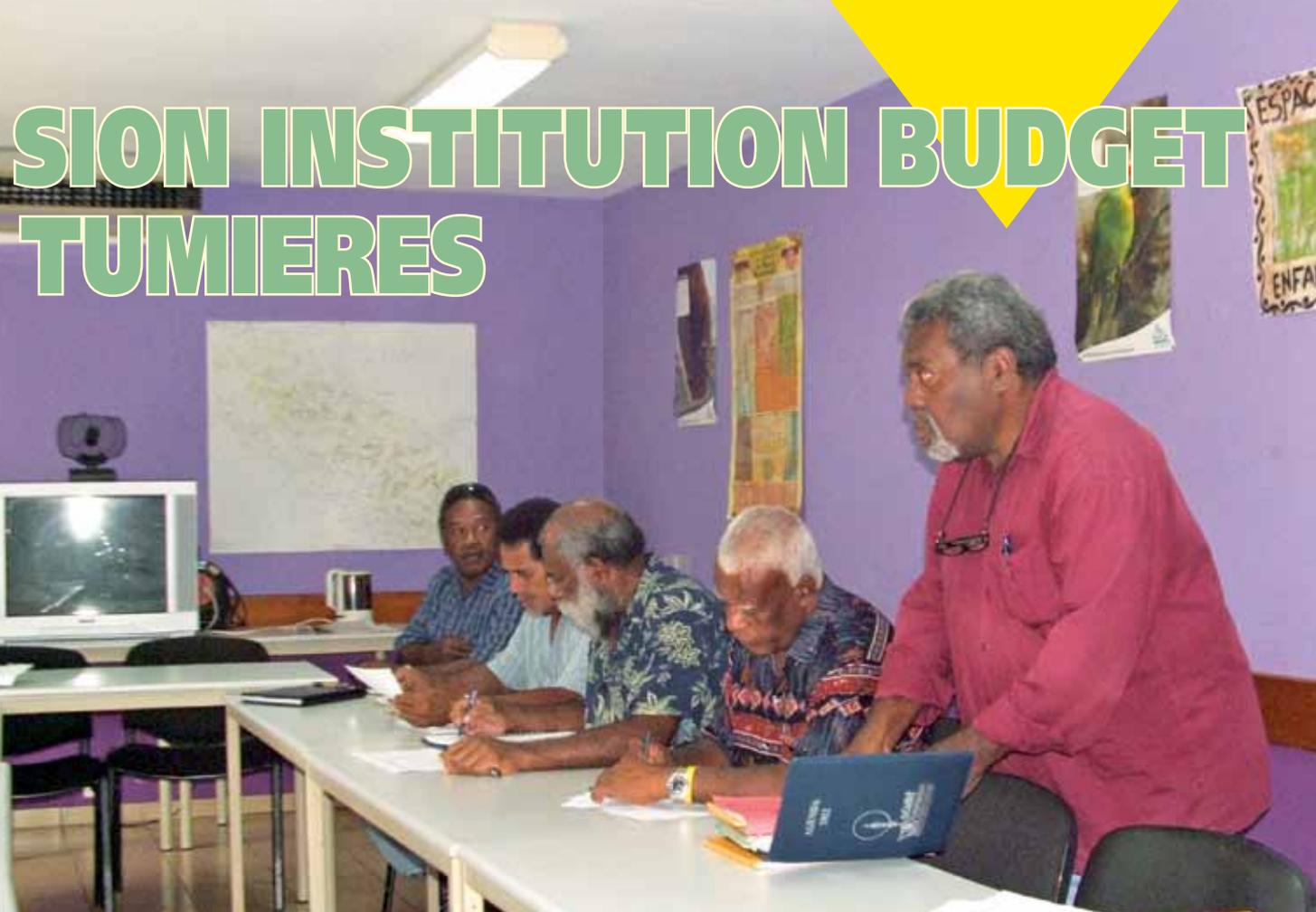
Par exemple, La direction des affaires sanitaires et sociales traite les dossiers des personnes incapables majeures (sous curatelle ou tutelle), La direction du travail :

l'aménagement du temps de travail avec les obligations coutumières (projet), l'insertion du calendrier de l'igname, La direction de l'enseignement : l'intégration des langues kanak et de la culture kanak dans les programmes scolaires, la formation des enseignements non kanak. Etc.

Avec la juridiction civile complétée des assesseurs coutumiers : ces derniers étant membres de droit, pour certains, il est également déploré un manque majeur de moyens pour assurer pleinement leur fonction.

Au vu de cet état des lieux non exhaustif des différents partenaires qui gèrent l'identité kanak, il est primordial de réfléchir à une nouvelle gouvernance de la gestion des affaires coutumières.

SION INSTITUTION BUDGET TUMIERES



logistiques, financiers, humains qui découlent de la situation actuelle et permettra ainsi aux responsables coutumiers d'être à la hauteur des enjeux qui évoluent en permanence. Afin de résoudre cette problématique, quelques propositions ont été soulevées : tout d'abord, un régime financier propre à l'identité kanak, et un guichet unique, propre à la gestion de l'identité kanak en matières coutumières.

UN RÉGIME BUDGÉTAIRE FINANCIER POUR L'IDENTITÉ KANAK

Selon les dispositions de la loi organique, les budgets du Sénat Coutumier et des conseils coutumiers constituent des dépenses obligatoires, celles-ci étant basées sur le fonctionnement proprement dit de ces institutions.

Toutefois, et étant donné les circonstances actuelles,

les Secrétariats Généraux des Conseils Coutumiers et du Sénat Coutumier et par répercussions les autres structures coutumières sont en permanence forcées de solliciter des fonds pour pouvoir répondre aux différents besoins, tels que des moyens humains, le fonctionnement de leur structure et les besoins de leur population.

Afin de remédier à cet état de faits, plusieurs voies ont

été abordées afin d'obtenir un financement de cette carence. Plusieurs pistes sont abordées afin d'avoir un financement permanent : tout d'abord, établir le financement sur un pourcentage d'un impôt, comme cela est déjà le cas pour les dotations aux provinces avec un réajustement annuel.

L'avantage est qu'il peut augmenter tous les ans. Puis, prélever une partie du FIP.



TRAVAUX DE LA COMMISSAIRE COU

BOULOUPARIS - HIENGHENE - POINDIMIE PROPOSITIONS DE CES TROIS REUNIONS

SOMMAIRE DES DÉBATS SUR LES POINTS SOULEVÉS

Quelles sont les raisons qui ont fait que le Sénat Coutumier et les Conseils Coutumiers ne soient pas concrètement gérés d'une manière autonome, comme des institutions à part entière de la NC, comme le stipule la loi organique ? La loi organique les reconnaît comme étant des institutions, les articles concernant leurs attributions les limitent dans leur champs d'intervention.

PAR EXEMPLE ...

... elles n'ont pas la capacité d'être ordonnateur de leur budget, ne nomment pas aux emplois, ces compétences appartiennent au Président du gouvernement. Il est également précisé que des modifications de la LO avaient été formulées par le Sénat Coutumier et les Conseils Coutumiers, et que ce sont nos propres politiques qui les ont

retirées (au Congrès de la NC - à Paris devant les chambres parlementaires).

LA MISE EN PLACE D'UN GUICHET UNIQUE.

Plusieurs hypothèses sont en cours d'examen, soit tous les services traitant des affaires coutumières seront centralisés et gérés par une seule institution, soit tout en respectant leurs com-

pétences respectives, elles pourraient être géographiquement centralisées en un seul lieu. L'objectif étant de mieux répondre aux besoins de nos populations et chefferies.

Le Sénat Coutumier en tant que 2^{ème} chambre législative, pourra ainsi avoir un pouvoir décisionnel sur le budget de la Nouvelle-Calédonie et notamment sa répartition.



SION INSTITUTION BUDGET TUMIERES



LA PLACE DES CONSEILS COUTUMIERS APRÈS 2014 ET LEUR RELATION AVEC LE SÉNAT COUTUMIER...

... ce dernier étant le «front» des huit pays, et qu'il faut garder en tête ce schéma. Les conseils coutumiers devront également faire des propositions sur leur nouveau statut dans l'après 2014.

En tant qu'institution proche des populations, l'administration de la gestion des

affaires coutumières pourrait leur être confiée, ou encore la gestion du budget annexe allouée aux districts et chefferies.

La piste de la juridiction coutumière en matière d'interprétation des actes coutumiers pourrait être plus approfondie.

L'ensemble des membres sont tous unanimes pour dire qu'il est nécessaire de réconcilier les politiques et les coutumiers

Le président GOROMIDO propose également que la durée de mandat d'un président d'un conseil coutumier corresponde à la durée d'une mandature du sénat coutumier.

Il y a un manque de suivi de la part du gouvernement sur des questions qui relèvent de l'identité kanak malgré les délibérations ou autosaisines adoptées par les institutions coutumières.

L'élargissement de la commission budget du Sénat Coutumier aux aires est une bonne approche.

Le calendrier de travail et de validation de nos travaux, auprès des autorités coutumières et politiques (dont le comité après 2014) est demandé à la commission budget.

En ce qui concerne les règlements intérieurs des aires, il faudrait y travailler un peu plus car c'est par là aussi qu'il faut que tout le monde se rejoigne à un moment donné.



TRAVAUX DE LA COMMISSAIRE COULES



BOULOUPARIS

HIENGHENE

POINDIMIE

24



SESSION INSTITUTION BUDGET TUMIERES REUNIONS

La commission Budget – Institution s’est réunie en premier lieu à Boulouparis le 6 avril, puis à Hienghène le 20 avril afin de discuter en session le devenir des institutions Kanak et pour se pencher sur les amendements relatifs à la délibération 001/CP du 5 novembre 1999 (modifiée).

BOULOUPARIS
PREMIÈRE RÉUNION 6 MAI
MAISON DE L'AIRE XARACU

vendredi 6 mai
2012

25

AU TITRE DES CONSEILS COUTUMIERS :

Xârâcùù : François TAVOAVIANON
Maxime KENON - Josiane PITA

Drubea Kapumë : Vincent KAMOIDJI
Thierry XOZAME - Chanel ATTI

Nengone : Cyril PALENE
Jean-Baptiste DROWIA

Iaai : Roger WAMOU – Georges MALIE

Paici camuki : Abel NAOUTCHOUE
Reybas WAKA CEOU

Hoot ma Whaap : François GAGNE
Waimo PIDJO

Ajie Arho : Maxime NEKIRIAI
Rolly MONAWA – Jean-Jacques KARE

AU TITRE DU SÉNAT COUTUMIER

Samuel GOROMIDO
Daniel NIGOTE
Jean KAYS - Maurice Dhou
Marie-Madeleine VAKIE
Pierre Jean QENEGEI
Larissya SELEFEN

ORDRE DU JOUR DE CETTE PREMIÈRE SESSION

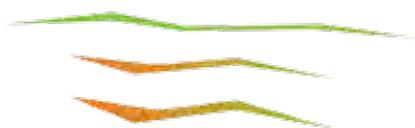
Le devenir des institutions coutumières

- Présentation du projet de modification de la délibération 001/CP + distribution des documents (Délibération 001/CP modifiée + projet de texte portant modification)

- Information sur les projets de texte en cours d'examen par le Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie.

- Question diverse :

Relance du COPAIK (par Maurice DHOUE)



TRAVAUX DE LA COMMIS AIRES COU

LES

BOULOUPARIS
HIENGHENE POINDIMIE

HENGHÈNE

2^{ÈME} RÉUNION VENDREDI 20 AVRIL 2012

SNACK TERMINUS

vendredi 20 avril
2012

AU TITRE DES CONSEILS COUTUMIERS :

Xârâcùù : Sénateur Jean KAYS

Drubea Kapumë :
Vincent KAMOIDJI
Thierry XOZAME

Iaai : Président de l'aire, Jean-Baptiste Iaai

Paici camuki : Président Paici Camuki
Reybas WAKA CEOU

Hoot ma Whaap :
Président Jean-Yves NOMOIGNE
Chefferie GOHA mâ BWARAT

Ajie Arhöö : Président d'aire

AU TITRE DU SÉNAT COUTUMIER

Samuel GOROMIDO
Daniel NIGOTE
Jean KAYS
Maurice Dhou
Marie-Madeleine VAKIE
Pierre Jean QENEGEI
Larissya SELEFEN

ORDRE DU JOUR DE CETTE PREMIÈRE SESSION

Examen du compte rendu de la séance du 06 avril 2012

Examen auto saisine sur «*L'administration des institutions et des affaires coutumières*»

Discussion sur le régime financier des institutions coutumières : (Intervention explicative sur le «*Fonctionnement de la M52*» de Mr Charles BOIGUIVIE, chef de la section comptabilité du SCNC)

Questions diverses :

Information sur l'état des subventions pour le 2^{ème} Congrès de la jeunesse kanak
(par Pierre Jean QENEGEI).

26



SESSION INSTITUTION BUDGET COUTUMIERES

REUNIONS



POINDIMIÉ

3^{ÈME} RÉUNION VENDREDI 11 MAI 2012

TYË

vendredi 11 mai
2012

AU TITRE DES CONSEILS COUTUMIERS :

Xârâcùù : Maxime KENON

Drubea Kapumë : Vincent KAMOIDJI
Thierry XOZAME

Iaai : Roger WAMOÛ – Georges MALIE

Paici camuki : Reybas WAKA CEOU
Jean-Marie GOROMIDO
Abel NAAOUTCHOUE

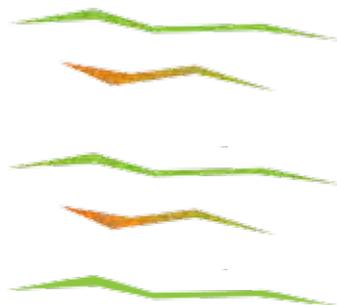
Hoot ma Whaap : Jean-Yves NOMOIGNE
Moïse VAHOU

Ajie Arhöö : Maxime NEKIRIAI
Rolly MONAWA

Pour la tribu de Saint Denis :
Hubert POATOUH – Protays POUYA
Galahi PRANTYEGIE

AU TITRE DU SÉNAT COUTUMIER

Jean KAYS
Daniel NIGOTR
Maurice DHOÛ
Marie-Madeleine VAKIE
Jean-Luc MAHE
Charles BOIGUIVIE
Clément GROCHAIN
Armand GOROBORDJO



27



TRAVAUX EN COURS DE LA ET AUTORITES COUTUM



« Elle est chargée notamment, en relation avec les conseils coutumiers des questions liées à la reconnaissance des autorités et des structures coutumières, à la restructuration des chefferies et à la mise en place d'instances de médiation.

La commission veillera en particulier à rendre applicable et à suivre avec les conseils coutumiers des aires, un cadre général de résolution des conflits en milieu coutumier. »

(Extrait du règlement intérieur du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie)

SES CHANTIERS :

La commission s'était fixée comme priorité de réfléchir sur une proposition de cadre de résolutions des conflits en milieu coutumier.

Lors du Congrès de Dréhu en 2011, l'atelier « résolution des conflits en milieu coutumier », a retenu le cadre proposé par la dite commission et adopté le calendrier pour sa mise en œuvre.

La nécessité d'avoir une assise coutumière forte a été d'ailleurs relevée comme le tronc commun des différents ateliers qui se sont tenus à ce Congrès.

Le cadre de résolution des conflits en milieu coutumier a, par la suite, été adopté sous forme de délibération par le sénat coutumier le 15 novembre 2011, et transmis aux différentes institutions de la Nouvelle-Calédonie.

Un autre projet portant création d'une haute autorité de conflit

Initié par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, un comité technique réunissant des administratifs du gouvernement, du congrès, du sénat coutumier et des conseils coutumiers travaillent actuellement sur une proposition pour la mise en place d'une autorité indépendante de gestion des conflits.

Après épuisement de toutes autres voies coutumières, l'entité indépendante pourrait être saisie par les parties concernées en accord avec leur autorité coutumière.

Un projet de texte, travaillé également par le comité technique, porte sur la définition des autorités coutumières, est à l'étude par la commission restructuration. Les grandes lignes de ce projet porteront sur le statut des autorités coutumières et leur attribution.

28

Délibération n°17/2011/ SC du 15 novembre 2011 portant sur un cadre de résolution des conflits en milieu coutumier

LE SENAT COUTUMIER

- Vu l'accord de Nouméa et son préambule qui consacre l'identité kanak et reconnaît l'existence d'un peuple doté d'une civilisation en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment ses articles 7, 18, 142 et 145 ;
- Vu la délibération modifiée n°29/DL du 28 juillet 2000 portant règlement intérieur du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie, notamment son article 17 ;
- Considérant la réflexion menée

depuis la tenue du grand palabre en 1995 et les nombreux travaux menés sur la résolution des conflits, les opérations de médiation menées par le sénat coutumier et les conseils coutumiers ;

- Considérant la validation par les autorités coutumières des huit pays du rapport portant sur un cadre de gestion des conflits en milieu coutumier au Congrès du pays kanak les 15, 16 septembre 2011 à Dréhu et en assemblée des huit pays du 04 novembre 2011 ;

Après avoir délibéré en séance plénière du 14 novembre 2011 :

Article 1 : Adopte le rapport ci après sur la Résolution des conflits d'ordre coutumier, dont le contenu porte sur, les constats et la caractérisation des conflits, sur leur nature, sur les problèmes de fonds auxquels est confrontée la société kanak, sur les limites du dispositif actuel et enfin sur un cadre de gestion des conflits en milieu coutumier :

- TITRE 1 - CARACTERISATION ET TYPOLOGIE DES CONFLITS

Article 2 : Le conflit est défini comme étant un désaccord qui persiste et tend

à se développer ou à perdurer. Le cadre s'applique naturellement avant que les acteurs directs ne sortent le conflit de son périmètre et ne gagne le terrain judiciaire et pénal. Les parties au conflit sont de droits coutumiers.

Article 3 : Sont actés les différents types de conflits existants dans le monde coutumier kanak :

- conflits relatifs au statut de la personne et des biens : nom, adoption, mariage, divorce, naissance, décès...
- conflits relatifs au foncier
- conflits relatifs à la légitimité coutumière

COMMISSION STRUCTURES MIERES – CONCILIATION

-conflits relatifs à l'ordre public coutumier et aux respects des us et coutumes

Article 4 : Sont actés les différents niveaux de positionnement des conflits :

- le niveau familial et intra clanique
- le niveau clanique et inter clanique
- le niveau chefferie et intra chefferie
- le niveau district et interdistrict

Article 5 : Le cadre de résolution a pour assise/espace, la chefferie ou le district coutumier. Il a pour autorité de base le chef de clan et pour autorité supérieure le chef, le président du conseil des chefs de clan ou le grand chef.

Il comprend un premier niveau avec une procédure de règlement interne au clan et un deuxième niveau avec une procédure encadrée au niveau de la chefferie ou du district.

- TITRE II - LA MEDIATION ET LA CONCILIATION EST UN MODE TRADITIONNEL DE RESOLUTION DES CONFLITS

Article 6 : Adopte le principe d'un règlement par le dialogue et au cas par cas des conflits en milieu coutumier en partant de la cellule de base (la famille/le clan) et en montant vers le conseil des chefs de clan, le chef, le grand chef, chaque autorité devant jouer à chaque niveau son rôle dans le cadre de résolution défini ci-après ;

Article 7 : La méthode pour permettre le dialogue est la médiation.

La médiation consiste à faire intervenir une tierce personne reconnue par les deux parties ou par les autorités chargées d'organiser le dialogue sur l'objet en litige. La médiation a pour objectif de faire aboutir une solution acceptée par les deux parties autrement dit une solution de conciliation ou solution consensuelle.

Si la solution proposée par une médiation n'aboutit pas à une solution de conciliation, celle-ci devra être soumise à l'arbitrage de l'autorité coutumière compétente, laquelle actera le résultat de la médiation et fixera la suite de la procédure coutumière avant son transfert à l'arbitrage judiciaire.

Article 8 : Dans le clan.

Un conflit quel qu'il soit doit dans un délai d'un à deux mois faire l'objet d'une discussion organisée par une tierce personne ou par le médiateur coutumier sous l'égide du chef de clan. Suite à la première réunion et en cas de désaccord persistant, deux autres réunions devraient être programmées et tenues dans le délai d'un mois à deux mois supplémentaire.

Article 9 : La procédure d'alerte et de saisine du chef ou du grand chef.

Toujours en cas de désaccord, le chef de clan ou l'une des parties doivent saisir par un geste coutumier, le Chef ou à défaut le président du conseil des chefs de clan, lequel doit alors nommer un médiateur qui sera chargé d'organiser la médiation et proposer une solution de conciliation dans un délai d'un à deux mois.

Une solution consensuelle aboutit à un acte coutumier ou à une décision écrite et authentifiée.

L'absence d'accord aboutit à la rédaction d'un PV de carence que les parties présenteront auprès de l'instance d'arbitrage de la chefferie (le chef ou le grand chef) avant d'être transmis à l'instance d'arbitrage du conseil coutumier puis auprès de la juridiction coutumière.

- TITRE III - LE CADRE DE RESOLUTIONS PAR LA MEDIATION COUTUMIERE AU NIVEAU DE LA CHEFFERIE

Article 10 : La procédure encadrée au niveau de la chefferie ou du district est

inscrite dans la loi coutumière de la chefferie (règlement intérieur) quand elle existe.

Elle comprend également la procédure d'instruction et la procédure de nomination des médiateurs coutumiers.

Article 11 : Les médiateurs coutumiers nommés par le chef ou le grand chef sont au nombre minimum de deux personnes dans chaque chefferie. Ils doivent être d'une moralité satisfaisante, connaître la coutume et la généalogie des clans.

Une parité parfaite (hommes/femmes) sera observée dans les nominations et ils seront formés aux techniques de la médiation, du palabre coutumier et des savoirs liés aux conflits à traiter.

Article 12 : La procédure de médiation coutumière s'impose à tout conflit de droits coutumiers.

- TITRE IV - LA SAISINE DU CONSEIL COUTUMIER

Article 13 : S'agissant de l'application de l'article 150 de la Loi organique de 1999 relatif au rôle du conseil coutumier sur l'interprétation des règles coutumières ou d'un acte coutumier, il y a lieu de mettre en place au niveau de chaque conseil d'aire une instance distincte du conseil de l'aire, indépendante pour être reconnu et légitimé, laquelle sera chargée de proposer des solutions de conciliation et le cas échéant d'arbitrer et statuer sur les règles coutumières applicables.

Cette instance devra être également sollicitée ou saisie pour tout conflit sortant des typologies coutumières et du cadre habituel des chefferies.

Article 14 : L'Instance d'arbitrage du conseil coutumier appelée aussi « le conseil des sages » est mis en place par un arrêté pris par le président et le bureau du dit conseil. Il sera composé de doyens, sages reconnus et

nommés par chaque grand chef du district coutumier en qualité de « sage » du district.

Leur nombre varie en fonction du nombre de district composant le conseil coutumier et ils se réunissent suivant une formation qui resterait à être définie en tenant compte de la typologie des conflits à traiter.

Article 15 : Un bureau des médiateurs et des assesseurs coutumiers est créé dans chaque conseil coutumier en liaison avec la mise en place du conseil des sages. En fonction des dossiers à traiter, le président du bureau convoque les membres du bureau pour instruire les dossiers soumis au conseil et pour faire des propositions d'avis.

Article 16 : Les commissions - Structures et autorités coutumières & résolution des conflits – et Droits coutumiers & justice sont chargées du suivi de ce dossier.

Elles mèneront un travail d'explication et de concertation avec les aires et les chefferies prêtes à mettre en œuvre le présent cadre de résolution.

Elles auditionneront également les services compétents de l'Etat et de la Nouvelle Calédonie.

Dans un délai de 12 à 18 mois, elles proposeront une saisine officielle pour rendre public le cadre de résolution des conflits et le cas échéant mettront en discussion des textes réglementaires ou législatifs.

Article 17 : La présente délibération sera transmise au président du Gouvernement, au président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, au Haut Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie

*Le Président du Sénat Coutumier
de la Nouvelle-Calédonie
Samuel GOROMIDO. ■*

Jean Kays

Sénateur coutumier de l'aire Xârâcùù

Sénateur coutumier de l'aire Xârâcùù qui regroupe environ une quarantaine de tribus, depuis 2010. Jean Kays est aussi le Président de la Commission budget-institutions du Sénat Coutumier.

30

Où avez-vous grandi et comment a été votre jeunesse ?

Je suis le fils du petit chef de Nassirah, une tribu à proximité de Boulouparis. Ma mère est originaire de la tribu de Ouaieme, près de Hienghène. J'ai fait mes études au Lycée Saint Joseph de Cluny jusqu'en 1995. Je dois en grande partie ma réussite scolaire à une famille de calédoniens qui vivaient à la Vallée des Colons, la famille Beauvois, à qui je tiens à rendre hommage dans ces lignes. Tout au long de mes études dans les années 90, ils m'ont apporté un support moral et une aide précieuse dans mes études.

VOUS ÊTES LE PLUS JEUNE MEMBRE DU CES ET CONSEILLER MUNICIPAL DE BOULOUPARIS, QU'AVEZ-VOUS FAIT COMME MÉTIER ?

Dès la fin de mes études, je suis retourné à Boulouparis où j'ai travaillé pour le conseil de l'aire Xârâcùù dans le service administratif, de 1996 à 2000.

Par la suite, toujours au sein du conseil coutumier, j'ai été chargé de mission de 2001 à 2005.

En 2005, j'ai passé le concours pour devenir fonctionnaire. Puis, de 2006 à 2008, j'ai été Secrétaire Général par intérim de l'aire Xârâcùù.

Après cette période d'intérim, j'ai repris un poste de chargé de mission jusqu'en 2010, année de ma nomina-

tion en tant que Sénateur au Sénat Coutumier. Comme d'autres sénateurs, je suis aussi Président d'une commission, budget – institutions. Je siège aussi au Conseil Municipal de Boulouparis et je suis membre du CES depuis 2010. J'ai une vie professionnelle très active et je prends un grand plaisir à participer à toutes ces activités pour le progrès et le futur de mon pays.

QUE POUVEZ VOUS NOUS DIRE DE VOTRE FAMILLE ?

Etant donné mon jeune âge, pour le moment assez peu, je suis très pris par mon travail. J'ai cinq sœurs et un frère qui est décédé, je suis père de deux enfants de dix et sept ans et célibataire. Pour le moment je me consacre à mes enfants





« Je tiens à suivre les progrès du monde moderne qui nous entoure, tout en restant dans la coutume Kanak, car après tout l'un n'empêche pas l'autre. »

et à mon travail, oui, ce sont mes deux priorités dans ma vie, ma famille et mon travail.

AVEZ-VOUS AGI POLITIQUEMENT AVANT D'ÊTRE SÉNATEUR ?

Depuis 2001, je suis un membre actif du Palika dont je soutiens la politique. Le Parti

de libération Kanak est un parti fondé en 1975, qui milite pour l'indépendance de ce pays, et comme la plus grande majorité des Kanaks, j'aspire à ce que mon pays devienne indépendant. Je tiens à suivre les progrès du monde moderne qui nous entoure, tout en restant dans la coutume Kanak, car après tout l'un n'empêche pas l'autre.

SELON VOUS, QUELLE IMPORTANCE A LA COMMISSION DONT VOUS ÊTES LE PRÉSIDENT AU SEIN DU SÉNAT COUTUMIER ?

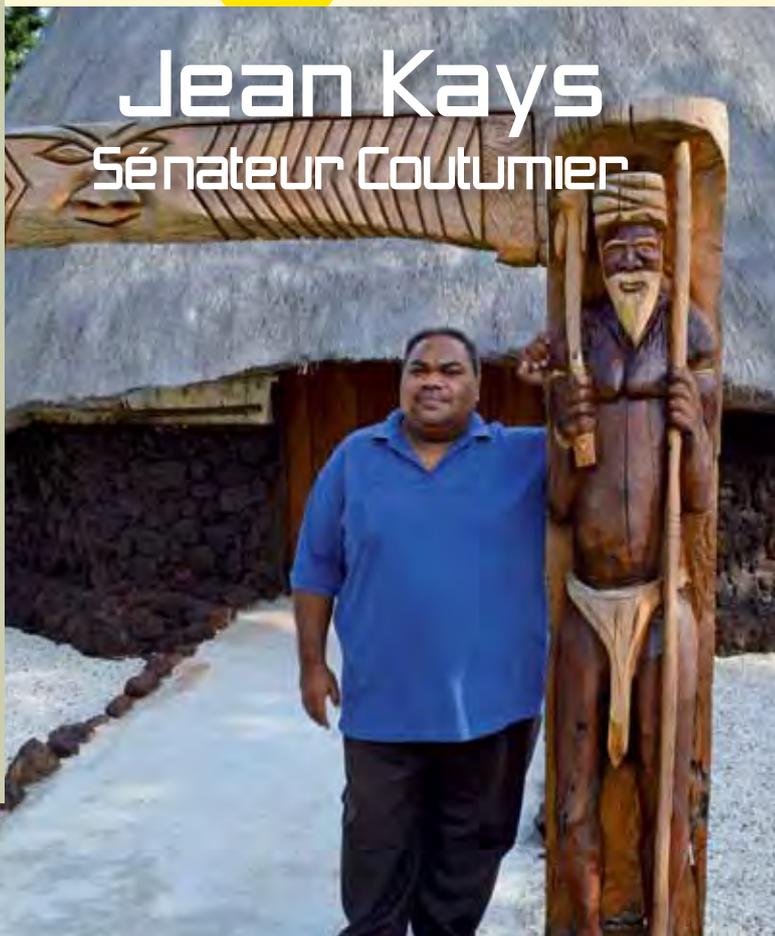
Toutes les commissions du Sénat Coutumier sont importantes, car chacune a un rôle

bien spécifique. Toutes ces commissions travaillent ensemble pour un but commun, la réussite de tous les projets qui ont été mis en place. En ce qui concerne la commission dont je suis le Président, elle a une importance assez spéciale puisqu'elle est en rapport avec le nerf de la guerre, ce qui fait tourner le monde : la finance...



PORTRAIT

Jean Kays Sénateur Coutumier



32

La commission budget-institutions a un budget primitif de 230 à 240 millions, et un budget supplémentaire de 20 millions. Le taux d'utilisation de ce budget est de l'ordre de 90 % par an, ce qui fait ressortir de très bons résultats en matière de gestion financière et d'exécution du budget.

En ce qui concerne la nomenclature M52 du Sénat Coutumier, le budget a été structuré de la manière suivante :

- 150 millions ont été alloués aux institutions coutumières, pour les frais de gestion, frais généraux, transport, indemnités, etc..

- Entre 50 et 55 millions ont été alloués aux manifestations coutumières et à la communication.

- 35 millions ont été alloués à l'action soutient et pilotage, ainsi que pour les frais d'études.

AVEZ-VOUS UN PASSE TEMPS PRÉFÉRÉ ?

Vous savez, avec mes charges de travail, et mes fréquents déplacements je n'ai pas beaucoup de temps pour me divertir. Mais comme beaucoup d'autres habitants de ce magnifique pays, j'aime beaucoup, quand je le peux, aller «faire un coup de chasse ou un coup de pêche».■

AU SEIN DE VOTRE COMMISSION, UN PROJET A-T-IL UNE GRANDE IMPORTANCE ?

Notre plus grand chantier est le devenir institutionnel du Sénat Coutumier après 2014, dans ce chantier il y a cinq points essentiels :

LE DEVENIR INSTITUTIONNEL
du Sénat Coutumier après 2014, avoir un pouvoir législatif au même titre que le Congrès de la Nouvelle-Calédonie ;

LE GUICHET UNIQUE COUTUMIER
son chantier, sa mise en place, sa gestion ;

**LA COMPOSITION DU SÉNAT COUTUMIER
APRÈS 2014**

selon les changements, pouvoir législatif. Faudra-t-il modifier la structure du Sénat Coutumier, si oui, comment ?

LE RÉGIME FINANCIER
avoir un propre budget, et une autonomie de gestion

**LE MODE DE DÉSIGNATION AU SEIN DU
SÉNAT COUTUMIER**
faudra-t-il conserver les us et coutumes ou adopter un système de vote.

Sur les cinq réunions prévues en 2012, trois se sont déjà tenues, une à Boulouparis, une à Hienghène, une à Poindimié. Il en reste encore une qui doit se tenir à Houailou et une autre à Ouvéa.



Numéros utiles ... Numéros utiles

SENAT COUTUMIER

Tél. 24 20 00
Fax 24 93 20

GOVERNEMENT

Tél. 24 65 65

CONSEIL COUTUMIER

HOOT MA WHAAP

Tél : 47 53 26, Fax : 47 51 01

PAIKI CAMUKI

Tél : 42 75 41, Fax : 42 37 02

AJIE ARO

Tél / Fax : 42 52 96

XARACUU

Tél : 35 42 38, Fax : 35 10 09

DJUBEÀ KAPONÉ

Tél : 28 32 87, Fax : 28 32 90

DREHU

Tél / Fax : 45 51 58

NEGONÉ

Tél / Fax : 45 49 16

IAAI

Tél : 45 09 55, Fax : 45 17 27